

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr

Présents : M. SANS, Mmes GERARD (Proc.), SAINT-SUPERY,
MM. RIVIERE, AMOUROUX , LIVOTI, Mmes DALLA-
ZANNA , TOUZANNE, M.PIZZATO ,
Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.



Absent excusé : M. RAMEAU (Proc. Mme GERARD)

Absente : Mme TONELLO

Secrétaire de séance : Madame DALLA-ZANNA Rosanna

ORDRE DU JOUR

Après présentation par la Société Simonsvoss Technologies d'un système numérique de contrôle d'accès dans les bâtiments, la séance est ouverte à 21 h 15.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que trois questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- Budget annexe 2018 pour la construction de 8 logements
- Subvention complémentaire pour deux associations
- Travaux de réfection de la pataugeoire

❖ Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12/03/2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°-Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2018 ainsi que le produit attendu à taux constants notifiés par l'administration fiscale. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2017 soit :

Taxe Habitation	: 4,62 %
Taxe Foncière bâti	: 9,68 %
Taxe Foncière non bâti	: 50,59 %

Maintien des taux d'imposition adopté à l'unanimité des membres présents.

2°- Budget 2018 :

a) Monsieur le Maire présente ses propositions pour le budget communal 2018 qui s'élève tant en Recettes qu'en Dépenses à :

Section Fonctionnement	: 4 611 038,70 €
Section Investissement	: 3 256 261,46 €

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

b) Budget annexe 2018

Monsieur le Maire rappelle la décision de création d'un budget annexe pour les travaux de « construction de 8 logements ». Il présente ses propositions qui s'élèvent à :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	: 1 263 095 €
Recettes chapitre 042	: 1 263 095 €

.../...

Section Investissement :

Dépenses chapitre 040 : 1 263 095 €
Recettes : 631 500 €

Budget annexe 2018 adopté à l'unanimité des membres présents.

- 3°- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le **Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées fait l'objet d'une procédure de dissolution**. Il y a lieu aujourd'hui d'en clôturer les comptes. La balance de trésorerie fait apparaître un excédent d'un montant de 76 615,94 €. Conformément à l'article 4 de la convention entre le Syndicat et le Conseil Général de la Haute-Garonne signée le 09/01/1996, cet excédent doit être reversé au Conseil Départemental.
Monsieur le Maire propose de valider cette décision et demande qu'autorisation lui soit donnée pour engager les démarches nécessaires.
Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 4° Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'adapter le poste de travail d'une employée chargée de l'entretien de divers bâtiments communaux étant reconnue travailleur handicapé. Il propose **d'acquérir une autolaveuse** très légère, maniable et pratique présentée par la Société ELIDIS. Le coût de cette machine s'élève à la somme H.T de 3 973,44 €.
Monsieur le Maire précise qu'une aide du Fonds d'Insertion pour Travailleurs Handicapés (FIPH) peut être obtenue.
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 5° Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a été contacté par la Société CHARGELEC qui propose de **remplacer la borne électrique** devenue désuète située sur le parking de la superette. Après discussion, cette proposition est ajournée.
- 6° Monsieur le Maire propose de **mettre en place une solution technique « d'avenir » pour le contrôle et la sécurisation de l'accès à l'école**. Ce système s'il donne satisfaction pourra être généralisé à tous les bâtiments communaux ultérieurement. Ces travaux pourraient être réalisés par la Menuiserie LOUGARRE de Labarthe-Inard pour un montant H.T de 10 831,66 €. Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 7° Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de **compléter et de remplacer certains équipements des ateliers municipaux** par l'achat auprès de la Société RURAL 31 de :
- un souffleur pour un montant de 550 € H.T;
 - une débroussailleuse pour un montant de 749,17 € H.T ;
 - deux taille-haies dont un adapté à un employé municipal reconnu travailleur handicapé pour un montant H.T de 1 441,50 € ;
- Une aide pourra être sollicitée auprès du FIPH.
Acquisitions adoptées à l'unanimité des membres présents.
- 8°- Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de **procéder à la réfection de la pataugeoire** afin de respecter les normes sanitaires. Un devis a été demandé à la Société ARIEGE PISCINES de Lorp-Sentaraille (09). Ces travaux s'élèvent à la somme de 12 340,25 € H.T. Une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.
Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.
- 9° - Monsieur le Maire donne **lecture du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 mars 2018**. Des travaux ont été demandés.
Le Conseil Municipal a émis un avis favorable au réaménagement des toilettes de l'Ecole Maternelle et de la classe de TPS-PS. Ces travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de l'été 2018.
Une étude va être engagée pour un éventuel remplacement du photocopieur.
Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la pose d'un local de rangement des tricycles dans la cour de l'école. Un autre emplacement va être étudié.

10° - Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les subventions de deux associations doivent être complétées par la somme de :

50 € pour l'Association « ADLFA 31 »

57 € pour l'Association « ETOILES DE L'ESPOIR »

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents.

11° - Questions diverses :

- ❖ Journée citoyenne du **02/06/2018** : une réunion va être organisée.
- ❖ Passage Commission Sécurité au Camping le **17/05/2018**.
- ❖ Inauguration de la borne SDEHG le **24/05/2018** à 14 h 30
- ❖ Le permis de construire des 8 logements est en cours d'instruction
- ❖ Monsieur RIVIERE donne un compte-rendu de la réunion du Syndicat des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 50.

Fait à Boussens, le 17 avril 2018

Le Maire,
C. SANS



[Handwritten signature in blue ink]